

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE HAMBYE ANNEE 2022 / 13**

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux sont invités à se rassembler à la Mairie, le **jeudi 2 juin 2022** à 20 h 30.

Hambye, le 23 juin 2022.  
Le Maire,



Michel VOISIN.

Affichage du compte-rendu le 13 juin 2022.

L'An deux mil vingt-deux, le **2 juin à 20 h 30**, les membres du conseil municipal de la Commune de HAMBYE, dûment convoqués par Monsieur le Maire, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel VOISIN, Maire de HAMBYE, pour une session ordinaire.

Étaient présents : Mmes et MM. Michel VOISIN. Isabelle RUAULT. Mariane CHAPON. Chantal LESAULNIER. Claudine LECERF. Nadine LADROUE-DENIS. Guillaume PEPIN. Victorien PIGNET. Jacky BRIONNE. Pascal HUREL.

Absents excusés : Chantal GUILLOTTE. Nathalie LE BRETON. Gérard WASCHINGER (pouvoir à Isabelle RUAULT). Vincent LENGRONNE et Géraldine LEPETIT (pouvoir à Michel VOISIN).

Absent : Néant.

Monsieur Michel VOISIN indique que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Monsieur Guillaume PEPIN, désigné conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 28 avril 2022 est approuvé et le registre est signé en fin de séance.

**OBJET : TARIFS DE LA CANTINE AU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2022.**

Le Conseil Municipal,

Après avoir constaté que les tarifs de restauration scolaire, qui sont de 3,20€ par enfant et de 6,00€ par adulte, n'ont pas augmentés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et après avoir pris connaissance des tarifs appliqués dans les communes alentours,

Après avoir constaté que sur l'année 2021, la fréquentation a été de 11 173 repas enfants et 325 repas adultes, les dépenses s'élèvent à 51 098,00€ et les recettes à 37 703,00€. Le reste à charge de la commune est donc de 13 395,00€ soit 1,17€ par repas.

- Décide à l'unanimité d'augmenter les tarifs de restauration scolaire comme suit à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 :

- Repas enfant : 3,50 €
- Repas adulte : 6,30 €

DEL22011038 – PREFECTURE DE LA MANCHE. Reçu le 13 juin 2022.

**OBJET : SUBVENTION UMCH 2022.**

Le maire expose que depuis plusieurs années il est observé une baisse des subventions de la part de Coutances Mer et Bocage qui est en charge des associations. De plus, la crise sanitaire a engendré une baisse des activités. Pourtant, l'association a des charges de fonctionnement, notamment d'assurance et d'entretien des instruments de musique.

La demande de subvention de 500€ pour l'année 2022 à l'UMCH (Union Musicale Notre Dame de Cenilly Hambye) a été votée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

DEL22011039 – PREFECTURE DE LA MANCHE. Reçu le 13 juin 2022.

**OBJET : MODALITE DE PUBLICITE DES ACTES.**

Vu l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales, dans sa rédaction en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2022,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 07 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret n°2021-1311 du 07 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Le maire rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne représentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel, sera assurée sous forme électronique, sur leur site Internet.

Les communes de moins de 3500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- Soit par affichage ;
- Soit par publication sur papier ;
- Soit par publication sous forme électronique.
- Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil municipal. A défaut de délibération sur ce point au 1<sup>er</sup> juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.

Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune de Hambye, afin de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés, le maire propose au conseil municipal de choisir la modalité suivante de publicité des actes réglementaires et décisions ne représentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel :

Publicité par affichage au tableau d'affichage extérieur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition.

DEL22011040 – PREFECTURE DE LA MANCHE. Reçu le 13 juin 2022.

**OBJET : DIAGNOSTIC ORGANISATIONNEL DU SECRETARIAT DE LA MAIRIE.**

Il est proposé d'établir un diagnostic organisationnel du secrétariat de Mairie qui a pour objectif de faire un état des lieux des points forts et des améliorations à apporter pour un fonctionnement optimal.

Ce diagnostic sera effectué par le Centre de Gestion de la Manche.

Il est proposé de donner pouvoir au Maire de signer la convention avec le CDG50.

Cette proposition est approuvée à la majorité (-2 absentions) par le Conseil Municipal.

DEL22011041 – PREFECTURE DE LA MANCHE. Reçu le 13 juin 2022.

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE BUDGET ASSAINISSEMENT.**

Le Maire expose que suite à une erreur de reprise du résultat de l'an passé, le budget assainissement doit être modifié.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise le Maire à inscrire les crédits budgétaires sur le budget Assainissement 2022 comme ci-dessous :

Section de Fonctionnement

R/ 002 « résultat d'exploitation reporté »	- 24,30 €
D/ 70611 « redevance assainissement »	+ 24,30 €

DEL22011042 – PREFECTURE DE LA MANCHE. Reçu le 13 juin 2022.

**INFORMATIONS GENERALES.**

➤ Chemin de la Pitoiserie.

Il est envisagé d'acheter une bande de terrain à un riverain, parallèle au sentier piétonnier sur sa partie la plus impraticable en période humide.

Il est proposé d'obtenir l'accord du propriétaire et de chiffrer le coût de cette réalisation.

➤ A bicyclette.

Cette manifestation est proposée par le théâtre de Coutances. Elle se déroulera sur 5 jours, en différents lieux, dont le dernier, le 10 juillet, à Hambye sous forme d'apéro-concert sous la halle. Les musiciens viendront en vélo depuis Agon-Coutainville et les hambyons pourront aller au-devant d'eux à vélo également. Plus de précisions seront apportées ultérieurement.

Une participation de la commune à hauteur de 500€ est demandée par l'organisateur.

➤ Les élections législatives auront lieu les 12 et 19 juin 2022. Le bureau de vote sera ouvert de 8 heures à 18 heures.

➤ Informations Monaco : la participation de la commune aux festivités est entièrement prise en charge par la principauté de Monaco (voyage, hébergement et restauration).

***DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE HAMBYE ANNEE 2022 / 15***

- Exposition Robert POUCHIN : elle sera installée la semaine du 13 juin et l'inauguration aura lieu le 24 juin.
- Festival DOX'ART : il se déroulera les 24, 25 et 26 juin prochain. L'entrée est gratuite pour les hambyons l'après-midi du samedi 25 juin.
- Platinium Jubilé de la Reine Elisabeth II organisé par la communauté anglaise de Hambye le lundi 6 juin sous la halette place Jeanne PAISNEL à partir de 16 heures.
- Déjeuner cheveux blancs : il aura lieu le 9 octobre 2022.
- Messe basse : le 1<sup>er</sup> rendez-vous du projet Messe basse est prévu le 22 juillet à l'Abbaye de Hambye. Le numéro de téléphone de Monsieur François LANEL sera communiqué pour les inscriptions. En espérant une participation importante des hambyons.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.*